



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIAIA
WATCHMAKING METROPOLIS

Le Conseil général

Vu le rapport du Conseil communal du 6 avril 2011
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre
sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2010 qui comprennent

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	CHF	224'411'420.23
Revenus	CHF	<u>218'532'546.02</u>
Excédent de charges	CHF	5'878'874.21

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	31'922'121.46
Recettes	CHF	<u>3'852'900.30</u>
Investissements nets / augmentation	CHF	28'069'221.16

c) pour information, les dépenses et recettes d'investissements concernant le patrimoine financier :

Dépenses	CHF	6'764'611.90
Recettes	CHF	1'211'972.35

d) le bilan au 31 décembre 2010

Article 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2010 est approuvée.

Article 3. - Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 11 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Marc Schafroth

La secrétaire
Aline Fleury



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIAIA
WATCHMAKING METROPOLIS

Le Conseil général

Vu la loi sur l'extraction de matériaux (LEM), du 31 janvier 1991,
Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) du 2 octobre 1991,
Vu un rapport du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le plan spécial "Carrière de la Combe-des-Moulins", composé des documents suivants :

- Règlement.
- Plan de modification du plan d'aménagement local.
- Plan d'extraction - étapes d'extraction.
- Plan d'extraction - étapes de remblayage.
- Rapport sur l'aménagement et d'impact sur l'environnement.

est adopté.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 11 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Marc Schafroth

La secrétaire
Aline Fleury